

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 MAI 2024**

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance du jeudi 15 mai 2024.

Le conseil municipal a été légalement convoqué le 16 avril 2024 et s'est réuni le 22 avril 2024 à 20 heures 30.

Président de de séance : Mr BALLUAIS Daniel, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Quorum 8

Pouvoir : 0

Nombre d'élus participants au vote : 13

Étaient présents : Mmes JUGUET, FORTIN, HOSTCHKISS, LERAY, ORY.

Mrs BOUËSSEL DU BOURG, GILLES, GODARD, HARDY, OLLIVIER, RIBEIRO, VACHER.

Excusées : Mme NÉAU, POIGNIE.

Secrétaire de séance : MR RIBEIRO.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRE N°1-ÉROSION DES SOLS ET RUISSELLEMENT

Intervention de Monsieur DUPONCHEEL du syndicat Sage du Couesnon.

**AFFAIRE N°2-DEMANDES DES FRAIS DE PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT
DES ÉCOLES DE FOUGÈRES AGGLOMÉRATION**

Exposé de Monsieur BALLUAIS Daniel, le Maire,

La commune de Billé ne possède pas d'école publique. Elle se force à participer aux charges de fonctionnement des écoles de Fougères Agglomération accueillant les enfants de la commune de Billé.

Le montant de la participation à verser aux écoles est calculé de deux manières ; soit en se référant au coût du compte administratif de l'exercice N-1 de la commune accueillante, soit en fonction du coût moyen départemental en vigueur. Dans certain cas l'abattement de 20% applicable aux communes de Fougères agglomération peut se justifier.

Le coût moyen départemental en vigueur pour l'année scolaire 2023-2024 est de :

-Cycle maternel : 1 466 €

-Cycle élémentaire : 424 €

Toutefois, la commune retient la situation la plus avantageuse.

a/ SIRS DU COUESNON

Deux enfants de la commune de Billé sont scolarisés au sein du R.P.I. du Couesnon.

Le coût par élève découlant du compte administratif 2023 de la commune du Rives du Couesnon est fixé comme suit :

-élève en cycle maternel : 1 559 €

-élève en cycle élémentaire : 517 €

Nom et Prénom	Classe	École	Adresse
ROTIMON Abygaëlle	CM2		3 rue de Bellevue
ROTIMON Ruben	CM1		

Le SIRS du Couesnon évalue le coût pour les deux élèves scolarisés au sein du RPI à 1 034 €.

Le montant de frais de participation de la commune de Billé s'élève à 1 034 €.

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide son montant de participation à 1 034 €. Délibération n°2024-34.

b/ VILLE DE FOGÈRES

-Écoles publiques

Deux enfants de Billé sont scolarisés au sein des écoles publiques de la ville de Fougères.

Le coût par élève découlant du compte administratif 2023 est fixé comme suit :

-élève en cycle maternel : 1 130.13 €

-élève en cycle élémentaire : 575.30 €

Situation justifiant l'application de l'abattement de 20%.

Soit :

-élève en cycle maternel : 904.10 €

-élève en cycle élémentaire : 460.24 €

Nom et Prénom	Classe	École	Date de naissance	Adresse	Coût
STEENHORST Emmy	GS	La Madeleine	21/12/2018	20 rue de la Cosvinière	904.10 €
JUIGNET Lou	CP	Duguesclin	05/06/2017	La basse Cosvinière	460.24 €

Le montant de Participation de la commune de Billé aux charges de fonctionnement des écoles publiques de la ville de Fougères s'élève à : 1 364.34 €.

Écoles privées

Trois enfants de la commune de Billé sont scolarisés dans l'une des écoles privées de la ville de Fougères.

Compte tenu des dispositions retenues en 2006 et dans le respect de la loi du 28 octobre 2009 (article L 442-5-1 du Code de l'Éducation), la participation est calculée comme suit :

Le coût par élève découlant du compte administratif 2023 est fixé comme suit :

-élève en cycle maternel : 1 130.13 €

-élève en cycle élémentaire : 575.30 €

Calcul du montant de la participation :

-élève en cycle maternel : 1 130.13 € x 20% = 904.10 €

-élève en cycle élémentaire : 424 €

Nom et Prénom	Classe	École	Date de naissance	Adresse	Coût
PAILLAT Lissandre		St Joseph La Moussaye	29/02/2020	26 B la renardière	904.10 €
PAILLAT Erine	CE1	St Joseph La Moussaye	14/01/2016	26 B la renardière	424 €
PAILLAT Eliott	CM1	St Joseph La Moussaye	01/04/2014	26 B la renardière	424 €

Le montant de la participation de la commune de Billé aux charges de fonctionnement s'élève à : 1 752.10 €.

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide son montant de participation à 1 751.10 €. Délibération n°2024-34.

-École privée : classe spécialisée

Un enfant de la commune de Billé est scolarisé dans une classe ULIS la ville de Fougères.

Compte tenu des dispositions de la loi du 28 octobre 2009 (article L 442-5.2 du Code de l'Éducation), et conformément à la circulaire préfectorale du 18 octobre 2023, la participation de la commune est calculée sur la base du coût moyen départemental.

Soit un montant de participation s'élevant à 424 €.

Commune de Le Loroux

Un enfant de la commune de Billé est scolarisé à l'école privée Saint Joseph à la commune de Le Loroux

La commune de Le Loroux ne disposant que d'école privée, le coût par élève est calculé sur la base du coût moyen départemental soit :

-Cycle maternel : 1 466 € / -Cycle élémentaire : 424 €

Nom et prénom	Date de naissance	Classe	Adresse	Coût
LAIR Timéo	15/06/2020	TPS-PS-MS-MG	29 Les Guibourgères	1 466 €

Le montant de la participation pour la commune de Billé s'élève à : 1 466 €.

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide son montant de participation à 1 466 €. Délibération n°35.

AFFAIRE N°4-ÉCOLE DE DANSE DE ROMAGNÉ-DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Exposé de Daniel BALLUAIS, Maire,

L'école de danse de Romagné est une association créée il y a près de 22 ans d'activité. Elle compte aujourd'hui 159 familles adhérentes, soit près de 200 élèves et près de 300 inscriptions en cours.

Les élèves viennent principalement de Romagné, Saint Sauveur des Landes, Saint Himaire des Landes, Les rives du Couesnon, La chapelle St Aubert, Billé, Lécousse, Fougères et autres communes environnantes.

Après la période e COVID, l'association a rencontré des difficultés tant dans la gestion de son personnel que dans celle de ses finances.

Aujourd'hui, l'association sollicite un appui financier d'un montant de 1240 euros afin de faire face aux retombées de la crise

Le nombre actuel d'adhérents s'élève à 192 élèves.

Répartition

Commune	Nombre d'adhérents	Commune	Nombre d'adhérents
Romagné	67	Lécousse	8
St Sauveur des Landes	35	Fougères	8
St Hilaire des Landes	18	Les Portes du Coglais	4
Rives du Couesnon	10	Maen Roch	4
La Chapelle Aubert	9	St Marc Le Blanc	5
Billé	9	Autres communes	15
Total général :192			

Le montant de la participation de la commune de Billé est calculé de la manière suivante :

Données

Montant de la subvention : 1 240 €

Nombre d'adhérents : 192

Nombre d'adhérents autres communes : 15

Nombre d'adhérents retenu : $192 - 15 = 177$

Calcul : $(1\ 240\ € \times 9) : 177 = 63\ €$

Le montant de la subvention pour la commune de Billé est de 63 €.

Après discussion, la décision a été validée à la majorité, de la manière suivante. Pour :10 Contre : 1 Absentions : 2 Soit le versement d'une subvention exceptionnelle de 63 €.

Questions diverses

-Organisations des élections-Bureau de vote.

-Devis de l'entreprise RÊTE relatif aux travaux de réparation de la verrière à la mairie. Prix : 7 092 € TTC.

-DIA : Cession de la parcelle sise 2 rue des Forges cadastrée ZM numéro 101 pour une contenance de 7 a 38 ca propriété appartenant aux cohéritiers COCHET.

Séance levée à 00h00
Prochaine réunion le 20 juin 2024